

APPEL À PROPOSITIONS

Pour la création d'un label « Made in Central Africa »

I. RÉSUMÉ

Le présent document est un appel à propositions ouvert par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) en étroite collaboration avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et la Communauté économique et monétaire pour l'Afrique centrale (CEMAC) en vue de l'institution d'un label « *Made in Central Africa* ».

II. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'initiation d'un label *Made in Central Africa* se fonde sur le principe qu'un tel label, présenté comme marqueur de l'origine de produits de qualité provenant de la sous-région, stimulerait une saine concurrence dans la production industrielle et des services pour le commerce de qualité au niveau sous-régional puis intra-africain, dans le contexte de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf). Ceci est dans l'esprit du Consensus de Douala sur la diversification économique en Afrique centrale du septembre 2017. Exemples : le label Proudly South African initié en 2001 et l'initiative *Made in Rwanda* lancée en 2015.

Pour porter le label *Made in Central Africa* conformément aux règles d'origine établies par la CEEAC et la CEMAC, un produit doit :

1. Être entièrement originaire de la sous-région (ceci concerne les produits à l'état brut issus de la flore et de la faune de la sous-région ainsi que de l'artisanat)
2. Être fabriqué en incorporant au minimum 40% des matières premières provenant des États membres de la région
3. Être fabriqué avec des matières premières et consommables d'origine étrangère en totalité ou en partie mais avec au moins 30 pour cent de valeur ajoutée sur place avant imposition

Une fois qu'une entreprise s'est assurée que son produit répond à l'un de ces critères, elle sollicite

1. L'acceptation du produit dans le régime tarifaire préférentiel via le Comité national d'accréditation tarifaire préférentiel de chaque pays ; et
2. L'attribution d'un certificat d'origine

Un label unique *Made in Central Africa*, pourra donc servir de matérialisation **optionnelle** de l'origine et fière appartenance de tels produits à la sous-région.

III. OBJECTIFS DE LA CRÉATION D'UN LABEL MADE IN CENTRAL AFRICA

1. Identifier fièrement les produits de qualité en provenance d'Afrique centrale et laisser une empreinte/marque populaire dans l'esprit des consommateurs



2. Inciter les entrepreneurs et les industriels à faire d'avantage d'efforts en matière de valeur ajoutée et d'assurance qualité
3. Rassurer les consommateurs et notamment ceux de la sous-région, sur l'originalité des produits qu'ils consomment et les inciter à « acheter sous-régional »
4. Démontrer la détermination de l'Afrique centrale à poursuivre la diversification verticale et horizontale induite par le commerce
5. Renforcer à terme le commerce intra-sous-régional et intra-africain

IV. PORTÉE DE LA PROPOSITION

Le soumissionnaire doit fournir une proposition détaillée comprenant : les éléments physiques et virtuels du label ; les suggestions sur la meilleure façon de l'élaborer et de l'acquérir ; les détails sur la manière d'acquérir son brevet au nom de la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA), de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et de la Communauté économique et monétaire pour l'Afrique centrale (CEMAC) ; d'autres dispositions institutionnelles sur le label ; un guide de marque pour le label, les services internet relatifs au label ; les modalités d'utilisation du label par les entreprises ; d'autres idées créatives et de gestion de projet pour le label ; la durée des services d'encadrement du soumissionnaire pour l'utilisation du label (jusqu'à 05 ans) ; le coût des services pour la réalisation du projet

V. PROFIL DU SOUMISSIONNAIRE

Le prestataire de services doit être un cabinet-conseil, une entreprise ou tout organisme similaire ayant au moins 07 ans de pratique en communication marketing et/ou domaines connexes.

VI. DÉLAIS

La proposition doit indiquer un délai de livraison qui ne doit pas dépasser quatre (04) mois.

I. LANGUE DE SOUMISSION, DATE LIMITE, ADRESSE

La proposition doit être soumise en anglais ou en français au plus tard le 12 octobre 2020 à 15:00 heures(heure de Yaoundé) à l'adresse suivante : srocaprourement@uneca.org.